



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 1^{er} juin à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 26 mai, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA M. LEONETTI, Mme SIMONPIETRI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. ARESU	à	Mme OTTAVY
M. CAU	à	M. VANNUCCI
Mme BERNARD	à	Mme NADAL
Mme FELICIAGGI	à	Mme VILLANOVA
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

Etaient absents :

M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Délibération N°2015/186

Individualisation de subventions aux associations culturelles

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités culturelles, la Ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture dans toutes ses dimensions.

Acteurs essentiels de la vie locale, au plus proche des territoires et des habitants, les associations culturelles constituent en effet, aux cotés de la commune et en complément de la programmation municipale, des espaces d'initiative, d'expression du vivre ensemble, de transmission et de créativité dans tous les domaines artistiques.

Afin d'évaluer la pertinence des propositions et pour légitimer l'aide apportée par la Ville, des objectifs prioritaires ont été retenus.

Pour être soutenues financièrement les associations doivent satisfaire à l'un des critères ci-dessous définis :

- favoriser l'accès à la culture pour tous les publics,
- accroître l'offre culturelle et artistique,
- promouvoir la culture corse,
- mettre en valeur le patrimoine,
- permettre le développement des pratiques artistiques par des actions de sensibilisation et de formation,
- qualifier l'encadrement des pratiques amateurs.

Les principes, qui fondent l'action dans ce domaine et qui légitiment l'aide apportée sont déterminés par :

-la capacité des associations à inscrire sur le territoire de la ville une action pérenne de nature à dynamiser la participation active des habitants et qui permet ainsi :

→La diversification et l'augmentation de l'offre culturelle.

→L'élargissement des publics et le développement des pratiques de chacun.

-La qualification des porteurs de projets et l'intérêt artistique et culturel de leurs propositions, ainsi que la rigueur de leur gestion financière.

Cette année le montant des crédits disponibles 194 000€ nous a conduit à privilégier des actions à vocation structurante qui possèdent un lieu culturel et ont un fonctionnement annuel, ainsi que des associations qui réalisent des événements et contribuent au dynamisme de la vie culturelle ajaccienne, 25 demandes ont été présentées, dont 3 nouveaux projets. Une première individualisation des subventions pour un montant total de 182500 € est proposé selon la liste récapitulative ci-dessous.

Par ailleurs, la Ville d'Ajaccio complète ce dispositif de soutien par l'apport **d'avantages en nature** aux associations, en mettant à disposition ses équipements et ses personnels de la salle de spectacle « Espace Diamant », mais aussi de l'église anglicane, pour l'année 2015, la valorisation de ces prêts se présente ainsi :

Associations culturelles :

- Compagnie Théâtre du Chaos, jeudi 22 janvier 2015, prêt de l'espace diamant pour un montant de 875€.
- Association Latinita, festival du film espagnol, du 13 au 21 février 2015, prêt de l'espace diamant pour un montant de 10 275€.
- L'UNAFAM, le mercredi 11 mars 2015, prêt de l'espace diamant pour 875€.
- L'association la Marie-Do, le jeudi 26 mars 2015, prêt de l'espace diamant pour 875€.
- L'association ANACR2A, journée ciné résistance, le 13 et 14 avril 2015, prêt de l'espace diamant pour 1750€.
- L'association Kalinka Machja, festival du film russe, du 24 au 26 avril 2015, prêt de l'espace diamant pour un montant de 2625€.
- L'ADMR, mardi 5 mai 2015, prêt de l'espace diamant pour 875€.

- L'association Ten Danse, mercredi 6 mai 2015, prêt de l'espace diamant pour 875€.
- AFC Umani, mercredi 20 mai 2015, prêt de l'espace diamant pour un montant de 875€.
- Association Inseme, vendredi 26 juin 2015, prêt de l'espace diamant pour un montant de 875€.
- Le centre U Borgu, spectacle de fin d'année, le vendredi 19 juin 2015, prêt de l'espace diamant pour un montant de 875€.
- Resto du cœur, jeudi 2 juillet 2015, prêt de l'espace diamant pour un montant de 875€.
- Compagnie du jeune ballet corse, stages de perfectionnement en danse classique et contemporaine sur 13 jours entre janvier et juin 2015, prêt de l'église anglicane pour un montant de 2600 €.

Par ailleurs et pour mémoire, de nombreux partenariats sont mis en place tout au long de l'année avec différentes structures (France 3 Corse Viastella, corsica doc, les nuits Med, la cinémathèque de Corse / cf : délibération cinéma) (éditeurs corses, cf : délibération conférences), et d'autres services de la ville, sont aussi accueillis à l'Espace Diamant pour y réaliser diverses manifestations.

D'autres services de la Ville et particulièrement, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale participent aussi au financement des associations et apportent de nombreuses aides techniques.

Par ailleurs, la programmation du théâtre municipal qui privilégie la promotion de la création insulaire et met en place de nombreux ateliers de pratiques artistiques, constitue un apport financier conséquent pour conforter le développement des associations.

Il vous est donc proposé de procéder à l'individualisation des subventions aux associations conformément à la liste suivante :

Projets structurants :

Ces associations peuvent bénéficier (sur le modèle de l'Aghja) de conventions qui permettent de faire apparaître l'ensemble des aides apportées par la ville (contrat de ville, Culture, DGST..) et définir des objectifs et des critères d'évaluation formulés dans un cahier des charges précis.

-Association L'Aghja : 120 000 €, (dont 60 000€ déjà attribués a titre d'acompte dans le cadre de la convention).

-Association Cirko : 6000 €.

-Association Locu Teatrale: 10000€.

-Association Le Lazaret Ollandini : 5000 €

-Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : 6000 €

-Association Point de suspension : 2000 €

-Association U Filu d'Amparera : 10000 €

-association Vialuni : 4000€

Manifestations ponctuelles :

-Association Prix du livre corse : 500€

-Association Jazz in Aiacciu: 17000 €

-Ciné 2000 : 1000€

-Corsica Doc : 1000 €

Les crédits nécessaires sont prévus dans le BP 2015 au chapitre 65, article 6574.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De se prononcer sur l'attribution des subventions proposées ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les actes administratifs et à passer toutes conventions, relatifs à l'ensemble de cette proposition.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2015 ;

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'attribution des subventions précisées.

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus dans le BP 2015 au chapitre 65, article 6574.

AUTORISE MONSIEUR LE DEPUTE-MAIRE

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de ces attributions.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150604-2015_186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2015

Publication : 04/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

